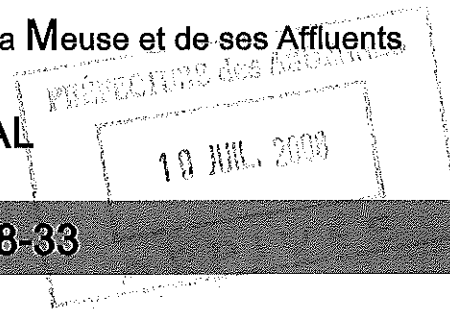




COMITE SYNDICAL



DELIBERATION N°08-33

L'an deux mille huit,
Le 9 juillet, à Réhon

Date de convocation	10 juin 2008
Nombre de délégués :	
+ Titulaires	35 titulaires
+ Suppléants	35 suppléants
+ Présents	24
+ vote par procuration	1

Étaient présents :

M. Jacques JEANTEUR, M. Daniel BEGUIN, M. François BUSSIERE, M. Daniel COURTAUX, M. Jean-François DAMIEN, M. Sylvain DALLA ROSA, Mme Annie DAZAC, M. André DEGUIS, M. Olivier GUCKERT, M. Guy JOSEPH, M. Lionel LADOUCE, Daniel LAURENT, M. Pierre PANDINI, M. Claude PHILIPPE, M. Bruno PILARD, Melle Morgane PITEL, M. Michel PORCELLI, M. Daniel TOURNAY, M. Jean-Bernard THOUVENOT, M. Alain VERNEAU, M. Jacky NICOLAS, M. Claude WALLENDORF, M. Jean LIPP, M. Thibaut VILLEMIN

Objet de la délibération :

Décision modificative n° 4 : BP 2008

Dans le cadre de la mise en place d'un contrat d'apprentissage à l'EPAMA et pour budgétiser cette nouvelle dépense,

Le Comité Syndical de l'EPAMA, décide de modifier le BP 2008 comme suit :

Dépenses de fonctionnement

Chapitre 67 (article 678) : - 3 000 €
Chapitre 012 (article 6417) : + 3 000 €

Président,

★ Jacques JEANTEUR